

La Rencontre:

Nous nous sommes retrouvés face au Maire encadré de ses 2 adjoints, de leur «conseil» juridique et du Maire de TEYRAN, venu prêter main forte à ceux-ci "au nom des signataires de la Charte du Salaison". Là, on nous a expliqué les nobles raisons du refus:

«Le Lac est alimenté par le Salaison et menace l'assèchement de celui-ci».

Le Salaison est une de ces petites rivières du Midi, vivant comme tant

d'autres au rythme d'un oued: à niveau au printemps et en automne, à sec en été, plus ou moins existant en hiver.

Mais comment donc expliquer qu'en plein été le Salaison soit à sec quand le Lac est en pleine vie? Rien dans cette théorie ne concorde avec les faits surtout quand on sait que le trop plein du Lac aurait pu être reversé dans le lit du Salaison et participer ainsi à un soutien d'étiage. Autre thèse défendue par le Maire:

«Le Lac provient de nappes alimentant en eau potable les habitants riverains».

Pourquoi pas, mais alors comment expliquer que pour préserver d'une pollution éventuelle, on autorise un remblaiement composé de matériaux toxiques mettant en péril la santé de qui boirait cette eau?

Rien qui soit susceptible de combattre l'existence de ce plan d'eau ne tient dans cette affaire. Curieux entretien que cette "conversation"!



Entre Méditerranée et Pic Saint-Loup, imagine, le Lac...

Les effets de la Décentralisation:

Comment un Département peut-il laisser faire de telles inepties?

Grâce à notre système, parbleu. Un Maire est tout puissant. Un Préfet ne peut rien, alors nous...

Le nouvel Arrêté du 12 Août 1994 ordonnant le remblaiement du Lac jusqu'à la côte 30 sera lourd de conséquences. En clair, cela signifie que le Lac devrait conserver 6 à 7 mètres de fond. En fait, il en ira tout autrement:

- Les remblaiements sur une vingtaine de mètres d'épaisseur vont considérablement freiner les apports en eau.

- Ces mêmes remblaiements vont obstruer les fissures par lesquelles l'eau repart, supprimant ainsi le recyclage apte à maintenir une salubrité démontrée au cours des 2 dernières années.

- Malgré une profondeur de l'ordre de 24 mètres sur une superficie de

plus de 4 hectares, le Lac a concédé 60 cm de niveau en période estivale. Qu'en sera-t-il lorsque le problème de l'étiage surviendra sur un plan d'eau de 5 ou 6 mètres de fond et moitié moins étendu en surface (on ne peut remblayer sans diminuer la superficie...)

En conclusion, grâce à son Maire et aux membres du Conseil Municipal qui le suivent, ce Village vient de s'offrir... **UN MARECAGE !!!!!!!**

Tout ça pourquoi?

Bravo, Monsieur le Maire, vous avez découvert le remède définitif pour lutter contre les noyades. Curieux cadeau que le vôtre. La Postérité et les amoureux de la Nature apprécieront...

Patrick TANGUY

LE LAC DU CRES

EXTRAIT DU BULLETIN ANNUEL

«LES CHEVALIERS DE LA GAULE»

MONTPELLIER -- PECHE « HISTORIQUE »

NOTRE DOSSIER:

UN LAC AU CRES, UN MIRACLE ?... NON UN MIRAGE

La défense de la Pêche est avant tout la défense de l'eau. Lorsqu'on milite pour préserver le domaine halieutique, il faut avoir le cran d'aller jusqu'au bout et oser dénoncer l'inconscience de certains élus. Passées les discussions, les tractations à Bureaux fermés, quand la diplomatie a atteint ses limites, alors il faut raconter, expliquer, voire dénoncer. C'est l'objet de ce dossier qui constitue ce qui peut se faire de mieux en matière d'anti-gestion d'un Plan d'eau. Puisse-t-il inspirer à ceux qui en prendront connaissance, élus, pêcheurs, amoureux de la Nature, une leçon à méditer...

HISTORIQUE:

Voilà un certain nombre d'années, la Société G.S.M. obtient la concession pour l'exploitation d'une carrière dans un village proche de Montpellier: LE CRES. Ces travaux n'ont pas été de tout repos pour les exploitants, les habitants et le Salaison, la rivière jouxtant la Carrière. Que de polémiques et autres pollutions issues de tout ce remue-ménage!

Jusqu'au jour où...

Suite à un dépassement de la côte d'exploitation prévue, ou pour une raison autre, une mare d'eau se forme au fond du cratère. Quelques mètres carrés au début, quelques centaines très vite, quelques milliers bientôt, plus de quatre hectares enfin !!!

En quelques mois, l'eau envahit le

cratère formé par la carrière et monte, monte, monte... jusqu'à atteindre une profondeur de plus de 25 mètres! Près de ce plan d'eau, un second petit lac d'environ 1 hectare se forme. Moins profond que le grand, il a aussi son cachet. Malheureusement, il sera comblé avant même le début des tractations à venir. Avec un tant soit peu d'aménagements, sa structure en aurait fait un lieu de frayères privilégié.

Combien de communes se seraient réjouies d'un tel fait! En pleine garrigue, une oasis de fraîcheur, une eau transparente et des analyses témoignant d'une qualité rare de celle-ci. Pourtant, contre toute attente, le Conseil Municipal ne va pas apprécier du tout.

Cette eau qui dérange...

En fait, tout et son contraire ont été dits quant à la destinée première de ce cratère, entre autre, qu'il était prévu d'en faire une décharge de déchets «nobles».

Le 1^{er} Juin 1993, un arrêté préfectoral confirme la demande du Conseil Municipal: le Lac doit être remblayé! Et le remblaiement commence à se faire... avec n'importe quoi... mais surtout pas grand-chose de «noble»! C'est ainsi qu'on y trouvera des déchets divers, tels que machines à laver et autres ferrailles mélangées à de la terre et du goudron.

Quand on sait que la justification de ce remblaiement était de préserver la nappe phréatique, voire karstique, on peut rester perplexe...

XXX
dernière page

En effet, le Maire de la commune déclarait alors à qui voulait l'entendre, que l'eau du Lac provenait de la nappe qui alimentait LE CRES! C'était afin d'éviter une pollution par la surface qu'il fallait remblayer. On comprendra mieux, dès lors, l'importance de la nature du remblaiement.

Les communes environnantes et signataires de la charte du Salaison soutenaient la même thèse ou... se terraient dans un silence profond. Manifestement, nombreux étaient

ceux qui ne voulaient pas se mouiller pour ce plan d'eau.

Il faut bien admettre que les scientifiques chargés des études sur la provenance et l'aboutissement de cette veine n'ont pas toujours été des plus clairs. Certains étaient pour, d'autres étaient contre... Aucun, cependant, n'a démontré formellement un éventuel danger! Certes, une très ancienne décharge avoisinait les rives. On s'est alors interrogé sur les risques encourus en cas d'infiltration de l'eau de pluie

à travers cette décharge. Infiltration qui atteindrait la nappe.

Il faut savoir que cette décharge, très ancienne, je le rappelle, avait été entièrement brûlée voilà quelques années. D'autre part, il était prévu de la repousser dans le cadre d'un plan d'aménagement.

Enfin, que vaut une telle thèse? Depuis des décennies, on imagine bien que des infiltrations aient atteint la nappe. Pour autant, on n'a jamais constaté de pollution de l'eau potable au CRES. Alors, **INFO ou INTOX?**

A.D.A.L.C.E.

L'émotion d'une partie de la population s'est traduite par la création d'une association: A.D.A.L.C.E. c'est-à-dire: *Association de Défense pour l'Aménagement d'un Lac sur le site de la Carrière et l'Environnement du Crès*. Celle-ci est emmenée par un homme dynamique qui s'est investi au maximum dans cette affaire: Jean-Marie ROUCHE. Jean-Marie siégeait au Conseil Municipal et c'est à ce titre qu'il a été nommé pour s'occuper de l'aménagement de la Carrière lorsque celle-ci arriverait au terme de son contrat d'exploitation. Quand il a constaté qu'un Lac s'y formait, il a prôné pour la conservation de celui-ci mais n'a pas été suivi par le Conseil Municipal.

L'Alerte:

C'est la raison pour laquelle il a alerté ses concitoyens, la Préfecture, la Presse, la Radio et la Télévision. TF1, France 3, M6, toutes les chaînes se sont penchées sur cet événement relayées par les radios périphériques. L'A.D.A.L.C.E. a vu son

mouvement suivi par plusieurs centaines de membres. Des manifestations ont été organisées à la Préfecture et au CRES. Des blocus ont été mis en place à l'entrée de la Carrière afin d'empêcher les camions d'y déverser n'importe quoi.

C'est au cours d'un de ces fameux piquets que nous avons fait connaissance, lui et moi, eux et nous: eux, les manifestants et nous, les pêcheurs.

Il était temps que nous agissions de notre côté.

Une oasis au milieu de la Garrigue...



L'Achat du Site:

C'est en Décembre 1993 que **MONTPELLIER-PECHE** prend connaissance et conscience du problème. Comprenant que nous avons affaire à un arrêté préfectoral, donc à la Loi, nous réalisons immédiatement que pour stopper une telle folie, il va falloir jouer serré. C'est pourquoi les Associations de Pêche de Montpellier et de Castelnau décident de se porter acquéreurs du Site. Nous signons en Janvier 1994 un compromis de vente avec le propriétaire des lieux et alertons la Fédération de l'Hérault ainsi que le Conseil Supérieur de la Pêche. Le Député SERROU nous viendra en aide en intervenant auprès du Préfet. Monsieur CABANNES, Conseiller Régional, fera de même. A partir de la signature de cet Acte, la position

du Préfet se modifie quelque peu: il accepte de surseoir au remblaiement jusqu'en Juillet 1994, en attendant de voir les garanties que nous sommes à même d'amener.

Un plan d'aménagement:

Afin de donner un maximum de crédibilité au projet de rachat du Site, un Plan d'aménagement est proposé au Préfet début Mars 1994. Ce Plan est mis en place par le Conseil Supérieur de la Pêche sous la plume de Bernard REYNIER, Ingénieur du C.S.P.

Son projet prend en compte les berges, l'eau et l'environnement. Ce plan s'appuie essentiellement sur des réalisations similaires déjà en place à différents endroits d'Europe, donc sur du vécu. De toute manière, Bernard REYNIER n'a rien d'un fantaisiste et le C.S.P. n'a pas réputation de s'engager à la légère

dans un projet. Tout ça pour dire que ce Plan "tient la route".

De notre côté, nous obtenons de G.S.M, la Société exploitant la Carrière, qu'elle prenne à sa charge la mise en place des berges et de l'environnement.

Enfin, nous avons les capitaux nécessaires à l'achat du Plan d'eau, en partie sur fonds propres et en complément sur engagements.

Malgré la compétence du Conseil Supérieur de la Pêche, malgré notre offre d'achat, malgré notre expérience en matière de gestion et de surveillance des plans d'eau, notre projet est rejeté...

Les remblaiements sont remis à l'ordre du jour en Juillet 1994 et repris dès Septembre, conformément au nouvel Arrêté Préfectoral du 12 Août 1994 ordonnant le remblaiement jusqu'à la côte 30.

Les 100 Jours

Aussitôt connues les intentions de la Préfecture, les membres de l'A.D.A.L.C.E. ont instauré un blocus de 108 jours afin de veiller à ce que soit respecté à la lettre l'ordre Préfectoral:

Puisque le remblaiement est inévitable, qu'il soit fait dans le respect des normes établies conformément à l'arrêté en vigueur. En clair, devront être pris en compte la qualité du remblai et le respect des côtes fixées.

Il faut dire que les constats d'huissier n'ont pas manqué d'éloquence quant aux matériaux divers déversés au cours des mois précédents...

Et le Lac pendant ce temps?

Il se stabilise à la côte 37, soit plus de 23 mètres de fond et ne perdra, en période d'étiage, que 0,60 mètre de niveau. Il demeure, en plein été, toujours aussi transparent et les poissons lâchés sous le manteau par quelques pêcheurs du crû prospèrent et se reproduisent.

Quelques autochtones goûtent même son eau. Ils la disent bonne (pourtant, de l'eau...) et s'en portent toujours très bien à ma connaissance.

Quelles sont donc les raisons qui ont poussé la Mairie de LE CRES à se tenir sur de telles positions?

Dès Décembre 1993, nous posant cette question, nous avons cherché à rencontrer le Maire du Village.

2 courriers demandant un rendez-vous vont rester sans réponse. Il faudra avoir recours au recommandé pour parvenir (enfin), à rencontrer le premier citoyen de LE CRES.

Il devait s'agir d'une discussion sereine, ouverte à tous horizons, bref un entretien de bon aloi. Ce fut en fait un long monologue.